

# Egalité LGBT 2012

## 1. Couples – Conjugalité

1 - Réformer le code civil pour ouvrir le mariage aux couples de même sexe.

**POUR** : *Les Verts ont été un des premiers partis à soutenir le mariage pour toutes et tous, et, à travers le mariage par Noël Mamère à Bègles en 2004, ont été les premiers à médiatiser la question, poussant le Parti socialiste à se positionner favorablement sur la question.*

2 - Réformer le pacs : signature en mairie, fiscalité et alignement sur le mariage en ce qui concerne les droits liés à la vie quotidienne du couple, droit de séjour, droits liés au décès du partenaire, reconnaissance d'un lien familial; et appliquer effectivement le pacs en Polynésie française et à Mayotte.

**POUR** : *Les écologistes défendent l'ouverture du mariage et de tous les droits attenants aux couples de même sexe, et un alignement des droits liés au PACS sur ceux liés au mariage, ce qui suppose : signature et célébration en mairie, alignement fiscal, patrimonial et social du PACS sur le mariage ; droit de séjour, extension du bénéfice de la pension de réversion au partenaire survivant, extension du bénéfice du congés pour célébration de PACS aux salariés du secteur privé, reconnaissance d'un lien familial, accès effectif au PACS dans les collectivités d'Outre-mer et notamment en Polynésie française et à Mayotte.*

3 - Permettre la transcription en droit français de toutes les unions conclues à l'étranger sans que les couples ne perdent de droits.

**POUR** : *Pour que le mariage (célébré devant une autorité française ou une autorité locale étrangère) soit reconnu en France, les futurs conjoints doivent remplir les conditions requises prévues par la loi française pour pouvoir se marier parmi lesquelles figure la différence de sexe. Dès lors que le mariage est ouvert aux couples de mêmes sexe, cette condition ne pourra plus faire obstacle à la transcription du mariage, les mariages célébrés à l'étranger entre des personnes de même sexe devra être transcrit, sous réserve du respect des autres conditions (majorité, respect des formalités administratives).*

4 - Promouvoir, partout en Europe, le droit de libre circulation et de libre installation, des couples de même sexe (en particulier des couples de binationaux) liés par des mariages ou des partenariats enregistrés dans un pays européen autre que celui de leur citoyenneté et garantir la reconnaissance des effets produits par ces unions.

**POUR** : *Les écologistes ont d'ailleurs déposé un amendement au Sénat sur la reconnaissance des partenariats étrangers et la nécessaire harmonisation au niveau européen en cours. Cet amendement a été adopté.*

## 2. Familles – Parentalités

5 - Assurer la non-discrimination fondée sur l'orientation sexuelle ou l'identité de genre pour les personnes célibataires souhaitant adopter un enfant.

**POUR** : « *Les écologistes défendent l'accès égalitaire pour toutes et tous à l'adoption* » (Projet 2012, page 134), et la mise en œuvre effective du principe de non discrimination dans l'accès à l'adoption par la signature de chartes d'engagement des Régions dans le traitement des demandes d'agrément.

6 - Ouvrir la possibilité d'adoption conjointe d'un enfant aux couples de même sexe et l'adoption plénière de l'enfant par ses parents sociaux.

**POUR** : *Le droit à l'adoption conjointe est un corollaire immédiat du mariage, et sa mise en œuvre sera assurée sans distinction tenant au sexe ou à l'orientation sexuelle du couple. Néanmoins, l'adoption plénière par le parent social est difficile, ou alors elle suppose que le parent biologique perde tous ses droits parentaux sur l'enfant au profit de l'adoptant. L'adoption simple est plus adaptée puisqu'elle maintient intact le lien de filiation avec le parent biologique, et permet de créer un lien juridique avec l'adoptant avec tous les bénéfices qui y sont attachés en terme de protection (héritage, droit au nom). L'adoption plénière ne saurait être envisagée que dans le cas des couples de même sexe qui adoptent un enfant dont la filiation n'est pas établie ou dont les parents renoncent à leurs droits (pupilles de la nation par exemple).*

7 - Faciliter les procédures de partage de l'autorité parentale.

**POUR** : *Nous considérons que la délégation d'autorité parentale, procédure souple qui permet de bénéficier de prérogatives (emmener l'enfant chez le médecin etc..) doit impérativement être complétée par la possibilité pour le co-parent ou la co-parente d'adopter l'enfant biologique de son partenaire ou de son concubin.*

8 - Mettre en place un statut du beau-parent pour les familles recomposées (qu'elles soient homoparentales ou hétéroparentales).

**POUR** : *Il est important de refuser la politique de l'autruche des conservateurs et de prendre en compte la réalité des nouveaux modèles familiaux. Une évolution législative est donc nécessaire, avec la création d'un statut de beau-parent.*

9 - Transformer la "présomption de paternité" en "présomption de parentalité" dans le cadre du mariage.

**POUR** : « *Nous sommes favorables à une présomption de parenté qui se substituerait à la présomption de paternité* » (Chat à Yagg le 18 avril 2012 de Caroline Mécarry, membre d'EELV).

10 - Ouvrir aux couples de même sexe l'établissement de la filiation par reconnaissance en mairie de l'enfant qui vient de naître dans le cadre d'un projet de couple ou d'un projet de co-parentalité.

**POUR** : « *EELV est favorable à la transposition du système qui existe aujourd'hui pour les couples hétérosexuels aux couples homosexuels, ce qui signifie que dès qu'un couple*

*homosexuel aura un projet parental, les membres de ce couple s'engageront à être parents et lorsque l'enfant naîtra, les deux membres du couple seront sur l'acte de naissance, et la filiation à l'égard de l'enfant sera établie dès l'origine » (Chat à Yagg le 18 avril 2012 de Caroline Mécarry)*

11 - Assurer l'égalité d'accès aux procédures de procréation médicalement assistée à toutes les femmes, célibataires ou en couple, quelle que soit leur situation civile ou leur orientation sexuelle.

**POUR :** *Le 7 avril 2011, le Sénat votait un amendement PS/EELV ouvrant l'Assistance Médicale à la Procréation "à tous les couples" sans exceptions.*

12 - Appliquer réellement l'article 18 du Code Civil - reconnaître en droit français (nationalité, filiation) les enfants nés à l'étranger par procréation médicalement assistée lorsque au moins un des parents est français.

**POUR :**

*EELV, comme la plupart des formations politiques françaises, n'a pas de position arrêtée sur le recours à la GPA. C'est une question très polémique et les parlementaires, tout comme les militants et les militantes, sont très partagés.*

*Le débat existe au sein de notre parti, et nous souhaitons qu'un tel débat puisse être lancé au niveau national, afin que cette question puisse être débattue de manière démocratique.*

*En tout état de cause, nous considérons qu'il est absolument nécessaire de résoudre la situation juridique des enfants nés par GPA à l'étranger devenus de véritables fantômes de l'état civil en France.*

*Nous considérons que la nullité des conventions de gestation pour autrui ne saurait pénaliser l'enfant et le priver de l'établissement de sa filiation sur le territoire français.*

*Nous souhaitons donc rendre automatique la transcription des actes de naissance de ces enfants, afin de résoudre les situations terribles dans lesquels certains parents, qui ont recouru à une telle pratique, se trouvent aujourd'hui.*

*Ainsi, certains parents se trouvent bloqués durant plusieurs mois dans le pays de naissance de l'enfant à défaut d'avoir pu obtenir un titre de circulation (laisser-passer consulaire), les privant ainsi non seulement du droit de mener une vie familiale normale, mais également de leur activité professionnelle.*

*Les enfants nés par gestation pour autrui doivent pouvoir bénéficier, comme tous les enfants, quel que soit leur mode de conception, de la citoyenneté française.*

*C'est pourquoi EELV prône la mise en œuvre d'instructions strictes en direction des représentations françaises à l'étranger, aux termes desquelles la transcription des actes de naissance d'enfants né d'une GPA à l'étranger ne pourra pas être refusée.*

*Ainsi, ces enfants, dont l'un ou l'une des parents au moins est français, pourront légitimement bénéficier de la citoyenneté française, qui aujourd'hui, leur est refusée.*

### 3. Trans

13 – Inclure l'identité de genre parmi les motifs de discriminations reconnues par la loi.

**POUR** : « EELV s'est engagée à ce que la transphobie devienne un critère légal de non-discrimination tout comme le sexisme, l'homophobie, etc. » (Chat à Yagg le 18 avril 2012 de Caroline Mécarry)

14 – Mettre en adéquation l'ensemble des lois françaises avec la résolution 1728 (2010) votée par la France au Conseil de l'Europe en matière de droits pour les personnes trans.

**POUR** : Caroline Mécarry l'a encore dit durant son chat à Yagg le 18 avril 2012 (« nous nous sommes engagés à appliquer la résolution 1728 du Conseil de l'Europe »)

15 - Changement d'état civil des personnes trans en application de la résolution 1728 (2010) qui demande que les pays accordent " des documents officiels reflétant l'identité de genre choisie, sans obligation préalable de subir une stérilisation ou d'autres procédures médicales comme une opération de conversion sexuelle ou une thérapie hormonale " (point 16.11.2).

**POUR** : « Les écologistes défendent la dépsychiatisation complète de la transidentité, le renforcement des droits des personnes trans à choisir les modalités de leur parcours de réassignation de genre et la simplification des démarches du changement d'état civil » (Projet 2012, page 134)

16 – Œuvrer pour le retrait des « troubles de l'identité de genre » de la liste des maladies mentales de l'OMS.

**POUR** : « EELV s'est engagé à œuvrer pour le retrait du transsexualisme ou «trouble de l'identité de genre» de la liste des maladies définies par l'OMS. » (Toujours ce chat avec Yagg le 18 avril 2012 de Caroline Mécarry)

17 - Permettre la prise en charge des transitions, faites en France ou à l'étranger, pour celles et ceux qui le souhaitent en garantissant le libre choix du ou des médecins.

**POUR** : EELV est pour une société émancipatrice, il est donc normal d'accompagner les transitions.

## 4. Discriminations / Violences

*Pour les questions 18 à 23 : « Les écologistes proposent la création d'un secrétariat d'État à la lutte contre les discriminations. Ce secrétariat d'État mobilisera tous les secteurs de la société (services publics, syndicats, patronat, associations, recherche, société civile, etc.) et le rétablissement d'une autorité nationale indépendante de lutte contre les discriminations » (Projet 2012, page 137). D'une manière générale, les écologistes souhaitent une société solidaire et respectueuse de tous les choix de vie, et cela passe par une pédagogie auprès des plus jeunes, d'une formation auprès des fonctionnaires et de la lutte des discriminations à tous les niveaux, y compris dans les sociétés privées.*

18 - Dans l'article premier de la Constitution française, enrichir le principe d'égalité, pour qu'il s'applique "sans distinction de sexe, d'orientation sexuelle, d'identité de genre, d'état de santé ou de handicap".

**POUR** : *Avec un nuance, pour un débat qui s'ouvrira peut-être dans quelques décennies : à force de préciser les « distinctions » possibles dans le principe d'égalité, ne risque-t-on pas d'en perdre l'homogénéité ? La question est ouverte et ne remet pas en cause l'urgence actuelle de précision des motifs de discrimination.*

19 - Signer et ratifier le protocole 12 à la Convention européenne de sauvegarde des droits de l'Homme et des libertés fondamentales sur l'interdiction générale de la discrimination.

**POUR**

20 – Relancer le projet de directive transversale européenne contre les discriminations.

**POUR** : *Les écologistes sont convaincus qu'il faut aujourd'hui agir au niveau européen pour tirer tous les pays membres vers le mieux.*

21 - Mettre en place et financer un grand plan national de lutte contre les discriminations à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre et soutenir les associations de lutte contre les discriminations.

**POUR**

22 - Développer les enquêtes sur les discriminations et les violences à raison de l'orientation sexuelle et l'identité de genre.

**POUR**

23 - Donner les moyens au Défenseur des droits d'assurer ses missions dans de bonnes conditions.

**POUR**

## 5. Education / école

24 - Lutter contre toutes les discriminations à l'École et éduquer au respect de la diversité des sexualités et des identités de genre de la maternelle à l'université.

**POUR** : *Le groupe écologiste du Conseil régional Nord Pas de Calais a d'ailleurs fait adopter une motion en séance plénière, largement adoptée, pour un soutien à la lutte contre l'homophobie en milieu scolaire. Cela se traduit concrètement par une lettre aux proviseurs pour faciliter les interventions en milieu scolaire, par une reconnaissance du travail associatif et une aide dans l'obtention de subventions.*

*Vous pouvez retrouver cette motion ici : <http://urlz.fr/Qd>*

25 - Inclure, dans la formation initiale et continue des personnels de l'éducation, des modules de sensibilisation aux questions LGBT.

**POUR** : *« Les écologistes défendent la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dans toute la vie scolaire, le monde sportif et le monde du travail, par la sensibilisation de tous les acteurs et toutes les actrices » (Projet 2012, page 134)*

## 6. Santé LGBT

26 - Mettre en place des enquêtes d'ampleur nationale de Santé LGBT afin que, notamment la lutte contre le mal-être et le suicide des jeunes LGBT soient au cœur des politiques de santé publique.

**POUR** : *Les écologistes, et notamment les Jeunes Écologistes, militent ardemment pour des campagnes spécifiques du suicide des jeunes gays.*

27 – Pour une politique de lutte contre le VIH ambitieuse : privilégier la prévention aux logiques de répression; développement de campagnes de dépistage en particulier auprès des hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes; renforcer les dispositifs de lutte contre le VIH et les IST; soutien aux associations locales menant des actions de santé sexuelle VIH ; garantir un accès aux soins de qualité pour toutes et tous.

**POUR** : *Nous vous invitons à relire la tribune "Toujours en colère" d'Eva Joly à Yagg à l'occasion de la Journée Mondiale de lutte contre le SIDA :* <http://yagg.com/2011/11/30/exclusif-1er-decembre-toujours-en-colere-par-eva-joly/>

28 - Lutter contre la discrimination des personnes vivant avec le VIH (sérophobie) dans tous les milieux (monde du travail, accès aux soins et aux services, prisons).

**POUR** : *« Les écologistes proposent la création d'un outil statistique pour mesurer les discriminations et l'avancée de la politique antidiscriminatoire. Il permettra de qualifier, de quantifier, de rendre visible l'invisible, de comprendre le processus systémique, de faire pression et d'établir des modes d'action efficaces et justes » (Projet 2012, page 137)*

29 - En matière de don du sang, réviser le critère d'exclusion des hommes homosexuels, vécu comme stigmatisant, et proposer que les critères se portent sur les « pratiques à risque » plutôt que les « populations à risque ».

**POUR** : *EELV s'est engagé à réviser le critère d'exclusion des hommes homosexuels et à proposer que le critère soit défini sur la base des «pratiques à risque» et non sur les populations à risque. (Chat à Yagg le 18 avril 2012 de Caroline Mécary).*  
*Par ailleurs les Jeunes Ecologistes avaient mené l'an dernier une campagne nationale sur cette question avec un visuel « Mon sang est-il gay ? » :* <http://www.jeunes-ecologistes.org/idees/2847/en-finir-avec-l%E2%80%99homophobie-d%E2%80%99etat-l%E2%80%99acces-au-don-du-sang-pour-toutes-et-tous>

30 - Réaffirmer le principe de co responsabilité en cas de contamination à VIH lors des rapports sexuels entre adultes majeurs consentants (majorité sexuelle).

### **POUR**

31 – Revenir sur l'interdiction aux soins post mortem des malades du VIH et des hépatites.

**POUR** : *« EELV entend supprimer l'interdiction des soins post-mortem pour les personnes atteintes du VIH et des hépatites. » (Chat à Yagg le 18 avril 2012 de Caroline Mécary)*

## 7. Travail / Emploi

*Sur les questions suivantes 32 à 35 : « Les écologistes défendent la lutte contre l'homophobie, la lesbophobie et la transphobie dans toute la vie scolaire, le monde sportif et le monde du travail, par la sensibilisation de tous les acteurs et toutes les actrices » (Projet 2012, page 134)*

32 - Lutter contre les discriminations dans le monde du travail à l'embauche dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

**POUR**

33 - Au même titre que l'obligation à la formation à la sécurité, ajouter un volet obligatoire relatif à la formation par les employeurs publics et privés de tous les personnels.

**POUR**

34 - L'Etat se doit d'être exemplaire en tant qu'employeur en formant l'ensemble des personnels de la fonction publique d'état, territoriale et hospitalière sur les discriminations, en incluant des modules de sensibilisation aux questions LGBT.

**POUR**

35 - Permettre la formation des acteurs de santé au travail à la prise en compte et à l'accompagnement des victimes d'homophobie, de transphobie ou de discrimination à raison de leur état de santé.

**POUR**

36 - Mettre en place des enquêtes d'ampleur nationale sur l'homophobie et la transphobie au travail.

**POUR** : *idem Question 28 « Les écologistes proposent la création d'un outil statistique pour mesurer les discriminations et l'avancée de la politique antidiscriminatoire. Il permettra de qualifier, de quantifier, de rendre visible l'invisible, de comprendre le processus systémique, de faire pression et d'établir des modes d'action efficaces et justes » ("Projet 2012, page 137)*



## 8. International

37 - Agir pour l'abolition universelle et en toutes circonstances de la répression des personnes à raison de l'orientation sexuelle et de l'identité de genre.

**POUR** : « *Les écologistes défendent la lutte contre la pénalisation de l'homosexualité et de la transidentité dans le monde* » (Projet 2012, page 134)

38 - Veiller à ce que la France agisse sur le plan international pour protéger les défenseurs des droits humains et, en particulier, ceux militant pour les droits des LGBT.

**POUR**

39 - Veiller au respect du droit d'asile pour les personnes risquant d'être persécutées à raison de leur orientation sexuelle, réelle ou supposée, ou de leur identité de genre; et à l'arrêt "sans conditions" des expulsions de migrants séropositifs.

**POUR** : Rappel de la réponse d'Eva Joly à Human Right Watch Mars 2012 (via <http://justice.eelv.fr/eva-joly-repond-a-human-rights-watch/>) :

« Bien entendu, l'orientation sexuelle ne doit en aucun être un motif de discrimination. J'ouvrirai ainsi le droit d'asile aux personnes dont le genre ou l'orientation sexuelle les expose à des violences légales ou à des violences couvertes par l'Etat. Je dénoncerai donc les lois et politiques de pays qui continuent de pénaliser l'homosexualité. »

*Il est urgent de mener un travail de révision d'urgence de la liste des pays dits sûr avec une prise en compte des persécutions liées à l'orientation sexuelle et l'identité de genre.*